

# Charte de la GWW

## Vision

Tous ont le droit de participer à la vie courante.

Nous encourageons cette idée et la mettons en pratique.

Pour cela nous soutenons les compétences de toutes les personnes de la GWW et travaillons en partenariat avec les entreprises et les organismes payeurs.



## Mission

La personne handicapée est au centre de notre action avec ses souhaits, sa volonté et ses compétences.

Nous la soutenons là où elle en a besoin pour vivre une vie autodéterminée.

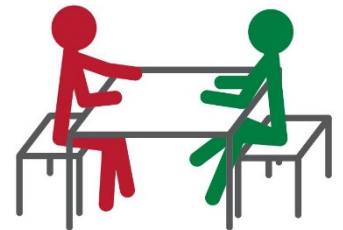
Avec la personne handicapée nous créons des prestations adaptées et lui donnons la possibilité de faire des expériences propres.

Nous proposons aux personnes handicapées, aux entreprises et aux organismes payeurs qualité, fiabilité et idées novatrices, dans le respect de l'environnement.

Nous satisfaisons ces exigences par la formation continue, la promotion de la santé, et par l'expansion continue de nos domaines d'activités.

Ensemble nous participons à la vie civique et entrons en échange vivant avec notre environnement.

Ainsi nous surmontons les obstacles sur la voie de l'inclusion.



## Principes

Cinq principes fondent notre action:

1. La diversité nous tient à cœur
2. Nous avons confiance en nos forces
3. Nous avons de l'estime pour nos partenaires
4. Notre attitude est claire et orientée vers un résultat
5. Nous travaillons ensemble à nos objectifs et utilisons avec vigilance nos ressources.

Ainsi l'inclusion est possible.

